



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 décembre 2018 à 19:30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

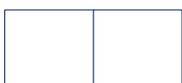
R-2018-12-6216: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en reportant les items 1.17 et 1.18 et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption les procès-verbaux des séances du 5 novembre et 12 novembre 2018
- CONSTATATION DE LA VACANCE AU SIÈGE DU DISTRICT #1
- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
- DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS
- 1.3 Adoption des séances 2019
- 1.4 Abrogation du règlement 2018-387
- 1.5 Avis de motion pour règlement d'emprunt, construction aréna et plateau multisports
- 1.6 Présentation du projet de règlement 2018-398
- 1.7 Avis de motion pour règlement d'emprunt, réfection 9^e Avenue
- 1.8 Présentation du projet de règlement 2018-403
- 1.9 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur
- 1.10 Présentation du projet de règlement 2018-404
- 1.11 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques
- 1.12 Présentation du projet de règlement 2018-405
- 1.13 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures
- 1.14 Présentation du projet de règlement 2018-406
- 1.15 Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2019
- 1.16 Présentation du projet de règlement 2018-407
- 1.17 Avis de motion pour un règlement sur le traitement des élus municipaux
- 1.18 Présentation du projet de règlement 2018-408
- 1.19 Nomination Mario Perron, OMH
- 1.20 Autorisation signature contrat
- 2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE**
- 2.1 Renouvellement entente lors de fermeture de routes avec MTMDET
- 3. SÉCURITÉ**
- 3.1 Demande subvention pour formation pompier
- 4. URBANISME**
- 4.1 Demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 3 487 378 et 3 487 400.
- 4.2 Demande d'autorisation CPTAQ, lot 3 489 140-P
- 5. LOISIRS**
- 5.1 Formation d'un comité de suivi avec le MTQ – Piste cyclable





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

5.2 Demande à la MRC pour appui du projet Arena

6. FINANCES

6.1 Approbation du bordereau des comptes

6.2 Montant au fond carrière et sablière

6.3 Modifications au fonds de roulement:

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 Programme développement économique

7.2 Correspondance

7.3 Affaires nouvelles

7.3.1 Implantation d'une route touristique signalisée et reconnue par le Programme des routes et circuits touristiques du Québec qui traverserait le territoire de notre municipalité

7.4 Période de questions

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2018-12-6217: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 novembre et 12 novembre 2018

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 5 novembre et 12 novembre 2018 soient adoptés tels que rédigés.

CONSTATATION DE LA VACANCE AU SIÈGE DU DISTRICT #1

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONS

R-2018-12-6218: Adoption des séances 2019

ATTENDU que la *Loi sur les cités et villes* oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile;

Il est proposé par monsieur Mario Perron

Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

QUE pour l'année 2019 les séances régulières du conseil seront tenues à 19h30 et établies selon le calendrier suivant:

14 janvier 2019

6 mai 2019

9 septembre 2019

4 février 2019

3 juin 2019

7 octobre 2019

4 mars 2019

8 juillet 2019

4 novembre 2019

1^{er} avril 2019

12 août 2019

2 décembre 2019

R-2018-12-6219: Abrogation du règlement 2018-387

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux

Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2018-387 décrétant une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ pour la construction d'un nouvel aréna soit abrogé à toutes fins que de droit.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

A-2018-12-472: Avis de motion pour règlement d'emprunt, construction aréna et plateau multisports

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Marie-Andrée Giroux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-398 décrétant un emprunt pour la construction d'un aréna et l'aménagement d'un terrain de baseball et plateau multisports et autres équipements sportifs. 9 750 000 \$

Présentation du projet de règlement 2018-398

La conseillère Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2018-398.

A-2018-12-473: Avis de motion pour règlement d'emprunt, réfection 9e Avenue

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Claude Mathieu qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-403 décrétant un emprunt pour la réfection de la 9^e Avenue entre la 139^e Rue et 155^e Rue.

Présentation du projet de règlement 2018-403

Le conseiller Claude Mathieu présente le projet de règlement 2018-403

A-2018-12-474: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Bernard Gendreau qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-404 concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Présentation du projet de règlement 2018-404

Le conseiller Bernard Gendreau présente le projet de règlement 2018-404

A-2018-12-475: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Claude Mathieu qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-405 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Présentation du projet de règlement 2018-405

Le conseiller Claude Mathieu présente le projet de règlement 2018-405





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

A-2018-12-476: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Mario Perron qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-406 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Présentation du projet de règlement 2018-406

Le conseiller Mario Perron présente le projet de règlement 2018-406

A-2018-12-477: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2019

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Marie-Andrée Giroux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-407 aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2019

Présentation du projet de règlement 2018-407

La conseillère Marie-Andrée Giroux présente le projet de règlement 2018-407

1.17 Avis de motion pour un règlement sur le traitement des élus municipaux Reporté

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le (la) conseiller(ère)___, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-408 sur le traitement des élus municipaux

1.18 Présentation du projet de règlement 2018-408 Reporté

Le ou la conseiller(ère) ___ présente le projet de règlement 2018-408

R-2018-12-6220: Nomination Mario Perron, OMH

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que le conseiller Mario Perron soit nommé représentant de la Ville de Beauceville au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation.

R-2018-12-6221: Autorisation signature contrat

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville comme intervenant dans un acte de vente entre le Ministère des Transports et les propriétaires des lots 6 204 803; 6 204 811; 6 204 807; 6 204 809; 6 204 805.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2018-12-6222: Renouvellement entente lors de fermeture de routes avec MTMDET

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

De renouveler l'entente avec le ministère des Transports de la Mobilité Durable et Électrification des Transports concernant la pose de barricades et l'entreposage en cas de fermeture de routes ou de l'autoroute pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 et renouvelable automatiquement aux conditions énumérées dans l'entente.

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la Ville de Beauceville.

3. SÉCURITÉ

R-2018-12-6223: Demande subvention pour formation pompier

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Beauceville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Beauceville prévoit la formation de

- 2 pompiers pour le programme Pompier I;
- 1 pompier pour le programme autosauvetage;
- 4 pompiers pour le programme de désincarcération;
- 2 pompiers pour le programme d'officier non urbain;
- 10 pompiers pour le programme GNL

au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche

4. URBANISME

R-2018-12-6224: Demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 3 487 378 et 3 487 400.

Considérant que la Ville de Beauceville s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'exclure un secteur de la zone agricole permanente, d'une superficie totale d'environ 1,38 hectare, à la sortie nord-est du boulevard Renault.

Considérant que le secteur est entièrement occupé par des usages non agricoles depuis de nombreuses années, qu'il est adjacent à la zone non agricole et entièrement inclus au périmètre d'urbanisation de la Ville de Beauceville, tel que représenté au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche et au Plan d'urbanisme de la Ville de Beauceville.

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant qu'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité locale peut demander à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole permanente une partie du territoire de la municipalité;

Considérant que la Ville de Beauceville désire exclure de la zone agricole permanente une portion de terrain bénéficiant d'autorisations de la CPTAQ pour des usages autres qu'agricoles, soit commerciaux;

Considérant que le site visé comprend un bâtiment de grande superficie et en bon état;

Considérant que cette exclusion permettrait à des éventuels acheteurs une plus vaste gamme de commerces et ou services à démarrer sur cette propriété;

Considérant que la Ville souhaite préserver les investissements réalisés dans le secteur visé et que par conséquent, aucun autre espace disponible pour combler ce besoin n'est adéquat sur le territoire municipal;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Considérant que l'exclusion recherchée ne présentera donc pas de contraintes supplémentaires pour les activités agricoles existantes, tout comme pour leurs possibilités d'expansion;

Considérant que les sols visés par la demande d'exclusion ne présentent aucun potentiel agricole, compte tenu du remblai réalisé au fil des ans et des bâtiments et usages déjà existants;

Considérant que l'exclusion ne génèrera pas de morcellement des propriétés voisines, lesquelles, demeureront suffisantes pour y pratiquer l'agriculture;

Considérant que l'impact de la demande d'exclusion est nul sur l'homogénéité des exploitations agricoles situées à proximité compte tenu des lotissements existants et de la présence d'usages non-agricoles;

Considérant que l'exclusion n'aurait aucun impact sur la préservation des ressources en eau et en sol pour l'agriculture sur le territoire de la Ville et de la région;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, d'accepter sa demande d'exclusion.

R-2018-12-6225: Demande d'autorisation CPTAQ, lot 3 489 140-P

Attendu que le propriétaire des lots 3 489 140, 3 489 748, 3 489 749 et 3 489 750 totalisant 35,25 hectares;

Attendu que lors de l'entrée en vigueur de la loi en 1980, cette propriété supportait un chalet construit en 1965 et une ancienne grange, et que ces deux bâtiments sont toujours présents sur le terrain;

Attendu que le propriétaire désire construire un nouveau chalet en remplacement de celui existant;

Attendu que tel que prévu à la loi, une déclaration de droit acquis totalisant 10 500 mètres carrés a été transmise à la Commission et que celle-ci a émis un avis de non-conformité le 11 juin 2018;

Bien que la Commission reconnaisse un droit acquis résidentiel sur une superficie de 5 000 m.c., il est impossible de régulariser la situation par le traitement habituel d'une déclaration de droits acquis, le chemin d'accès à lui seul débordant la superficie de 5 000 m.c.

Attendu que par cet avis, la Commission invitait le propriétaire à produire une demande d'autorisation afin de pouvoir donner suite à son projet.

Attendu que la présente demande d'autorisation du propriétaire comporte deux volets, à savoir :

Reconnaître le droit acquis résidentiel de 5 000 mètres carrés applicable ainsi :

--	--



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

3 000 m.c. dans le secteur des bâtiments;
2 000 m.c. pour le chemin d'accès (5m. X 400m.) à partir du secteur des bâtiments en direction du chemin public.

Autoriser l'utilisation résidentielle accessoire pour le résiduel du chemin d'accès sur une superficie de 5 500 m.c. (5m. X 1 100M.) en direction du chemin public.

Attendu que cette demande d'autorisation est sans effet sur l'agriculture et les activités agricoles du voisinage pour les motifs suivants :

Il n'y a pas de morcellement de propriété agricole en cause;

Les objets de la demande sont localisés au centre d'un secteur boisé;

Il n'y a aucune installation d'élevage à moins de 1 740 mètres;

Il n'y a aucun changement de vocation des superficies visées par la demande;

Attendu qu'il s'agit de régulariser une situation qui ne peut l'être techniquement par l'application des droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Ville de Beauceville appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole qui consiste à :

Reconnaître le droit acquis résidentiel de 5 000 mètres carrés sur le lot 3 489 140-P applicable ainsi :

3 000 m.c. dans le secteur des bâtiments;
2 000 m.c. pour le chemin d'accès (5m. X 400m.) à partir du secteur des bâtiments en direction du chemin public.

Autoriser l'utilisation résidentielle accessoire pour le résiduel du chemin d'accès localisé sur le lot 3 489 140-P sur une superficie de 5 500 m.c. (5m. X 1 100M.) en direction du chemin public.

Que le conseil de la ville de Beauceville informe la Commission que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

Que le conseil informe la Commission que les objets de la présente demande ne peuvent être réalisés hors de la zone agricole puisqu'il s'agit de la construction d'un chalet en remplacement d'un autre existant.

5. LOISIRS

R-2018-12-6226: Formation d'un comité de suivi avec le MTQ – Piste cyclable

Attendu que selon l'article 9 du bail intervenu entre la MRC Robert-Cliche et le Ministère des transports concernant de la piste cyclable, la MRC doit former un Comité de suivi avec le MTQ formé d'un mandataire du MTQ et d'un mandataire pour la MRC Robert-Cliche;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Attendu que l'article 9 du bail de la piste cyclable prévoit que les parties peuvent s'entendre sur le nombre de leurs mandataires;

Attendu que la ville de Saint-Joseph-de-Beauce et la Ville de Beauceville désirent se joindre à la MRC Robert-Cliche au sein du comité;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau

De désigner monsieur le Maire et/ou le Directeur-général et/ou Directeur de l'urbanisme et/ou Directeur des travaux publics comme mandataires de la Ville de Beauceville.

R-2018-12-6227: Demande à la MRC pour appui du projet Aréna

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu.

Que la Ville de Beauceville demande à la MRC Robert-Cliche d'approuver et de recommander le projet d'aménagements sur l'emprise ferroviaire abandonnée, dans le secteur où sera construit le nouvel aréna de la Ville de Beauceville, face à l'école Jésus-Marie du 670, de la 9^e Avenue à Beauceville, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, tel que décrit :

Que soient autorisés les travaux d'aménagement d'une piste cyclable, à l'intérieur de l'emprise ferroviaire abandonnée du corridor Québec Central par le MTMDET;

Que soit autorisé la construction d'un stationnement incitatif sur une partie de l'ancienne emprise ferroviaire abandonnée de manière à permettre de s'y stationner, dans le but de :

Permettre aux gens qui désirent utiliser la piste cyclable pour y faire une randonnée ou accéder à leur lieu de travail, à pied ou à vélo, tel que le conçoit la Politique de développement durable -2030, en maximisant les incitatifs pour les déplacements actifs,

À permettre aux gens d'accéder à des terrains ou infrastructures dédiées à l'exercice physique, comme les espaces extérieurs qui seront aménagés pour le basketball, le deck-hockey, ou les sports de glace pratiqués à l'intérieur d'un aréna,

À permettre aux utilisateurs des stationnements, qui utiliseront la piste cyclable ou les espaces sportifs, d'avoir un lieu qui comporte un abri contre les intempéries, un accès à des toilettes publiques et de l'eau potable, en tout temps,

À permettre aux gens qui désirent utiliser les lieux et les équipements municipaux pour les loisirs, comme assister à des activités d'exposition, de spectacles et tous autres événements qui pourront se dérouler dans les espaces de stationnements extérieurs ou à l'intérieur du nouvel aréna,

À permettre aux gens qui font du covoiturage pour accéder à leur travail à l'extérieur de la ville de s'y stationner les jours de semaine,





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Que la Ville de Beauceville soit désignée par la MRC comme étant responsable de gérer l'utilisation des espaces de stationnements qui seront construits à l'intérieur de l'emprise abandonnée de la voie ferrée, de ce secteur,

Que la Ville s'engage à ne pas porter atteinte à la viabilité de la structure de la voie ferrée abandonnée, advenant le retour du train.

6. FINANCES

R-2018-12-6228: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2018-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2018-12-6229: Affectation d'un montant au fond carrière et sablière

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le compte suivant soit payé dans le fonds carrière et sablière:

❖ Réparation d'asphalte dans le rang St-Joseph Nord 8 000 \$

R-2018-12-6230: Modifications au fonds de roulement:

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2018-02-5997 soit modifiée comme suit :

En enlevant l'item suivant

❖ Sculpture de Paule Veilleux 6 000 \$

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2018-12-6231: Programme développement économique

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE monsieur le Maire, François Veilleux, et le directeur-général, Félix Nunez, soient autorisés à signer une entente avec la corporation de développement industriel de Beauceville Inc. (CDIB) afin de soutenir la création ou la venue des nouvelles entreprises, génératrices d'emplois sur le territoire de la Ville;

QUE la Ville de Beauceville subventionne la corporation de développement industriel de Beauceville pour un montant de 50 000 \$ afin d'aider le CDIB à poursuivre leur but.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018 (suite)

Correspondance

- Aucune correspondance

Affaires nouvelles

R-2018-12-6232: Implantation d'une route touristique signalisée et reconnue par le Programme des routes et circuits touristiques du Québec qui traverserait le territoire de notre municipalité

Considérant que le projet est déposé par Destination Beauce dans le cadre du Programme de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

Considérant que Tourisme Chaudière-Appalaches s'engage à reconnaître et promouvoir cette route touristique;

Considérant que cette route touristique permettra de mettre en valeur le caractère distinctif de la vallée de la Chaudière et la culture beauceronne ainsi que de structurer l'offre touristique située dans la bande riveraine et en amont de la rivière Chaudière;

Considérant que le tracé traverse le territoire des municipalités suivantes : Saint-Lambert-de-Lauzon, Scott, Saint-Bernard, Sainte-Marie, Vallée-Jonction, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Beauceville, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Georges, Saint-Martin et Saint-Gédéon-de-Beauce;

Considérant que l'installation des panneaux de signalisation s'effectuera par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), selon les règles actuellement en vigueur pour la signalétique des routes touristiques et que leur coût sera défrayé par le mandataire de ce projet, soit Destination Beauce;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve le tracé de la route touristique sur son territoire respectif et s'engage à autoriser le MTMDET à installer la signalisation sur le réseau dont elle a la responsabilité d'entretien.

Période de questions

Quelques questions sont posées par les personnes présentes

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2018-12-6233: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

